

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 14 novembre 2024**

Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3^{ème} Adjoint ; Mme Régine TASTET 4^{ème} Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

Excusé(s) : Mme Pascale VOGT

Procurations :

M Patrick VILHEM à Thierry LE PICHON
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 11 070 : Modification des tarifs de la cantine pour les commensaux

Considérant qu'il est souhaité de revoir les tarifs de la cantine pour les commensaux, il est proposé à l'assemblée :

- de modifier les tarifs des repas des commensaux comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - agents de la Commune : 3 €
 - Autres adultes : 5.50 €
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de modifier** les tarifs des repas des commensaux tel que proposé à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

Se sont abstenus : M Philippe DUROSOY

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.



Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.

